

L'ACTIVITÉ DE L'USAID EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES (FAQ)

Incubateur agroalimentaire et concours de défis au Mali

1. Quelles entreprises sont admissibles à cette subvention ? S'agit-il strictement d'organismes du secteur privé ?

Oui, l'accent est mis sur les entreprises du secteur privé. Les organisations à but non lucratif ou à but lucratif peuvent présenter une demande. Les consortiums d'organisations à but non lucratif et à but lucratif peuvent également présenter une demande.

2. Les agences gouvernementales peuvent-elles présenter une demande ?

Non, les entreprises du gouvernement ou du secteur public ne sont pas éligibles. Elles peuvent toutefois encourager les entreprises du secteur privé avec lesquelles elles travaillent à présenter une demande.

3. Les entreprises basées au Mali seront-elles plus prioritaires puisque l'activité est basée au Mali ?

Oui. La priorité sera donnée aux entreprises du secteur privé basées au Mali ou ayant des liens avec le Mali. Cependant, toutes les entreprises du secteur privé travaillant dans le domaine de l'agroalimentaire sont encouragées à présenter une demande.

4. Que signifie la zone d'influence dans le document de subvention ? Les activités prévues dans le cadre de cette subvention doivent-elles être mises en œuvre dans une zone géographique spécifique ?

Oui, la zone d'influence est une zone géographique ou des zones considérées ou ciblées pour la mise en œuvre de la subvention. Pour cette activité de subvention au Mali, les lieux ou la zone d'influence sont Sikasso, Bougouni, Koutiala, Mopti, Douentza, Bandiagara et Tomboctou.

5. Est-il nécessaire de s'inscrire sur SAM.gov avant de déposer une demande ?

Oui. Votre demande ne sera pas approuvée si l'enregistrement de votre organisation sur SAM.gov n'est pas actif ou valide. Un numéro d'identification d'entité unique (UEID) doit vous être attribué pour participer à la subvention et la mettre en œuvre, ce qui n'est possible que si vous êtes inscrit sur

SAM.gov. Nous vous encourageons à vous inscrire sur SAM.gov dès que vous soumettez votre demande, car il s'agit d'un processus qui peut durer de trois à quatre mois.

6. Dans quelle langue puis-je envoyer ma candidature ?

Anglais ou français ; lorsque vous cliquez sur le lien de demande de subvention - <https://fs25.formsite.com/DupOTo/nzpi4cko3j/index>, vous trouverez les formulaires de demande en anglais et en français. Vous pouvez soumettre votre demande dans l'une ou l'autre langue.

7. Les jeunes qui viennent de terminer leurs études peuvent-ils être incubés ?

Oui, les jeunes non scolarisés peuvent bénéficier de l'incubation et être préparés pour le défi de l'incubateur (concours de présentation), à l'issue duquel les incubés retenus recevront des prix s'ils excellent au concours. Il convient toutefois de noter que l'accent n'est pas mis sur le prix (qui n'est qu'une incitation). L'aspect le plus important est d'acquérir des connaissances et des compétences entrepreneuriales pour développer leurs entreprises (entreprises du secteur privé) grâce à l'incubation.

8. Peut-il y avoir plus d'un gagnant pour l'appel de demandes ?

Oui. Bien que cela soit possible, cela dépendra du nombre et de la qualité des demandes reçues ainsi que du financement disponible.

9. Quelle est la durée de la subvention ?

Deux ans. Les activités de la subvention ne peuvent pas dépasser deux ans ou être mises en œuvre au-delà de 24 mois. Cela dépend également de la date à laquelle le bénéficiaire commence ses activités et du temps restant sur l'activité de l'USAID ATI.